

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 29 MARS 2018

(Convocation du 14 mars 2018)

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BELLAIL Rémi, M. AGNES Jean-Noël, M. BRIENS Dominique, M. DUREL Sébastien, M. FERREY Jean-François, M. GABRIELLE Jean-Pierre, M. HAMCHIN Thierry, Mme HAREL Anne, M. LEROUX Jacques, M. MARIE Marcel et M. OUITRE Florian.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. FREMOND Hervé, Mme GAMBILLON Marie-Claire, Mme HERMAN Marie-Laure et Mme JACQUES Nadia (pouvoir donné à M. Rémi BELLAIL).

Secrétaire de séance : M. OUITRE Florian.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente.

Les conseillers acceptent à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

- 1 - Préparation Budgets Primitifs 2018
- 2 - Réflexion sur acquisition tables de réunion
- 3 - Assainissement : travaux pour épandage des eaux
- 4 - Travaux à la Cousinière et à la Sourcinière
- 5 - Cession à titre gratuit chemin rural n° 14
- 6 - Décision sur modification durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique
- 7 - Validation autorisations spéciales d'absence
- 8 - Compte-rendu réunion sur projet de commune nouvelle

+ questions diverses

- Préparation Budgets Primitifs 2018 :

M. le Maire présente aux conseillers ce qui a été réalisé au niveau des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement sur l'année 2017.

Un document indiquant le niveau moyen d'excédent de fonctionnement et de déficit d'investissement sur plusieurs années, est ensuite distribué. Il montre également le niveau de dépenses et de recettes récurrentes de fonctionnement.

Cela permet d'avoir une vision sur la capacité d'investissement de la commune. Les différents projets de l'année 2018 sont ensuite présentés.

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition communautaires ont été augmentés. L'augmentation des ressources de la CMB est devenue indispensable pour pouvoir équilibrer le budget de la communauté.

Il convient donc d'avoir une réflexion sur l'évolution des taux communaux. Trois scénarios s'offrent aux conseillers :

- 1)- baisser les taux communaux de façon à que les contribuables ne soient pas impactés par l'augmentation des taux communautaires
- 2)- laisser les taux communaux à l'identique de façon à s'assurer le même niveau de ressources
- 3)- trouver une solution intermédiaire

Un débat s'instaure sur cette problématique fiscale. M. le Maire indique qu'en calculant les produits à partir des bases fiscales annoncées pour 2018 et en appliquant les taux correspondant à la première

hypothèse, la perte serait de 12 % pour la commune par rapport aux produits qui seraient perçus avec les taux actuels, soit environ 15000 €.

Concernant la troisième possibilité, une simulation correspondant à une perte de 6 % (soit environ 7500 €) est présentée mais il est bien précisé qu'il s'agit d'un exemple. D'autres simulations conduisant à des pertes plus ou moins importantes peuvent également être calculées.

Les conseillers reconnaissent que l'augmentation de la pression fiscale de la communauté ne sera pas la bienvenue pour les gratotais comme pour tout citoyen.

Cependant, il est admis également que les ressources de la commune seront incertaines dans les années à venir pour plusieurs raisons :

- la baisse des dotations de l'Etat ;
- la prochaine réévaluation de l'attribution de compensation par les services de la CMB ;
- la prochaine suppression de la taxe habitation dont le procédé de compensation n'est pas encore connu.

Or, un certain niveau de recettes doit être conservé pour mener à bien les différents projets d'investissement et continuer ainsi le développement de la commune.

Au final, la solution intermédiaire est unanimement acceptée. Les taux communaux vont être baissés de façon à compenser en partie l'augmentation des taux communautaires.

La baisse des produits fiscaux pour le budget communal peut être évalué à 6 %, soit environ une perte de 7000 €.

M. le Maire rappelle que le vote du budget aura lieu le mardi 10 avril à 18h30.

- Réflexion sur acquisition de tables de réunion (Délibération 2018-002-001) :

Aucune acquisition de mobilier n'avait été faite depuis l'entrée dans la nouvelle mairie. Les conseillers se sont rendus compte qu'il faudrait acheter des tables pour être à la fois moins à l'étroit et au « goût du jour ».

M. Durel présente des tables qui basculent verticalement pour faciliter leur rangement. La proposition serait d'acheter 2 tables longues de 160 cm et 6 de 180 cm, la largeur étant de 65 cm.

Le choix se porte sur la couleur grise pour le plateau et noire pour les piétements.

Le coût serait de 2 779.84 € HT soit 3 335.81 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE

- l'achat de 8 tables pour un montant de 2 779.84 € HT soit 3 335.81 € TTC.

- Assainissement : travaux pour épandage des eaux (Délibération 2018-002-002) :

Suite à la visite sur le terrain de M. le Maire et de M. Agnes accompagnés de Messieurs Lemièrre, Gosselin (entreprise SAUR) et M. Hebert, associé de la future locataire, il a été demandé à la SAUR de nous transmettre un devis pour remettre en route la pompe permettant l'épandage des eaux de la station d'épuration. Il a été vérifié que la partie électrique fonctionnait toujours. Un bouchage au niveau de l'aspiration a été constaté.

Ce devis comprend la création d'un by pass en pvc avec la robinetterie et l'intervention d'un agent sur une journée pour le terrassement.

Le coût est de 1130 € HT soit 1356 € TTC.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE

- le devis de la SAUR pour un montant de 1130 € HT soit 1356 € TTC.

- Travaux à la Cousinière et à la Sourcinière :

La commission « chemins » a effectué plusieurs visites de terrain le 5 mars dernier.

Il est proposé de mettre en place un aquatube (buse) de 6 mètres de long au niveau du virage du chemin communal n° 11 dit « de la cousinière » pour permettre aux engins agricoles de pouvoir manœuvrer plus facilement. Un curage du fossé sera également effectué.

Par ailleurs, suite aux travaux effectués au lieudit « la Sourcinière » pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales, il a été constaté qu'un aménagement était également nécessaire à proximité de l'habitation de Mme Fauvel Renée, propriétaire du numéro « 52 route du gros frêne ».

Un devis va être demandé à l'entreprise Lehodey.

- Cession à titre gratuit du chemin rural n° 14 (Délibération 2018-002-003).

M. le Maire propose que la commune cède le chemin rural n°14 situé au lieudit « La Grandinière », cadastré ZE 34 à M. et Mme Lemonnier Jean-Claude dont leur habitation (adresse : 6 route de la houquette) borde ce chemin.

Il est précisé que ce chemin appartient au domaine privé communal et que par conséquent, il n'est pas ouvert à la circulation publique.

Il est utilisé uniquement par M. et Mme Lemonnier pour accéder à leur parcelle située derrière leur habitation.

Etant donné le peu de surface et de longueur du chemin, il s'agirait d'une cession à titre gratuit. Les frais de notaire seraient à la charge de l'acquéreur.

Sur la proposition des acquéreurs, la vente serait confiée à Maître Christophe Cornille-Orvain.

Après en avoir délibéré,
Le conseil, à l'unanimité,
VALIDE

- la cession à titre gratuit du chemin d'exploitation n° 14 à M. et Mme Lemonnier Jean-Claude résidant au « 6 route de la houquette » à Gratot
- le fait que les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur
- le fait que la vente soit confiée à Maître Christophe Cornille-Orvain, notaire à Saint Sauveur Lendelin.

AUTORISE

- M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire

- Décision sur la modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial (Délibération 2018-002-004) :

Comme cela avait été évoqué lors du conseil municipal du 9 novembre dernier, le comité technique du Centre de Gestion a été saisi pour donner son avis sur la proposition de modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial qui passerait de 28h à 20h hebdomadaires.

L'avis étant favorable, il convient désormais de délibérer dans un premier temps puis de procéder ensuite à la déclaration de création d'emploi sur l'interface internet « bourse de l'emploi » du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE

- la modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique territorial qui passe de 28h à 20h

AUTORISE

- M. le Maire à signer tout document se référant à cette affaire et à créer l'emploi correspondant sur l'interface du Centre de Gestion.

- Décision sur les autorisations spéciales d'absence (Délibération 2018-002-005) :

M. le Maire rappelle que le sujet avait été discuté lors du conseil municipal du 19/12/2017 et que la proposition avait été transmise au comité technique du Centre de Gestion.

L'avis est revenu favorable, il convient désormais de délibérer.

Il est proposé le nombre de jours en fonction des différents événements familiaux:

Nature des autorisations (article L.3142-1)	Nombre de jours prévus par le code du travail	Nombre de jours proposés par la collectivité
Mariage de l'agent	4	5
Conclusion d'un pacte civil de solidarité	4	4
Mariage d'un enfant de l'agent	1	1
Naissance survenue au foyer de l'agent, pour chacune	3	3
Arrivée chez l'agent d'un enfant placé en vue de son adoption, pour chacune	3	3
Décès d'un enfant de l'agent	5	5
Décès du conjoint de l'agent	3	5
Décès du partenaire lié par un PACS de l'agent	3	5
Décès du concubin de l'agent	3	5
Décès du père / mère de l'agent	3	3
Décès du beau-père / de la belle-mère de l'agent	3	3
Décès d'un frère / d'une sœur de l'agent	3	3
Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant de l'agent	2	2

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE

- les autorisations spéciales d'absence présentées ci-dessus.

- Compte-rendu de la réunion sur le projet de commune nouvelle

Afin d'introduire le sujet, Mme Harel présente succinctement le PowerPoint qui avait été diffusé lors de la réunion du 19 mars dernier qui réunissait les conseillers municipaux des communes de Gratot, la Vendelée, Brainville et Servigny.

Lors de celle-ci, des représentants des communes nouvelles de Rémilly les Marais et de Bourgvallées ont été conviés pour expliciter les différentes problématiques et étapes liées à un projet de création de commune nouvelle : volonté de travailler ensemble sur un projet commun, validation par chaque conseil municipal, réunions thématiques de préparation, réorganisation des services, mutualisation, etc...

Il a donc été décidé lors de cette réunion que chaque conseil municipal se prononce pour ou contre la poursuite de la réflexion.

Les conseillers sont favorables à ce que la commune poursuive celle-ci.

Ce projet semble avoir du sens. En effet, des projets communs ont déjà été conduits comme le Regroupement Pédagogique Intercommunal depuis 1991 et la création d'un site scolaire unique ou encore la réalisation d'un assainissement collectif entre les communes de la Vendelée et de Servigny.

La commune de Gratot est désormais en attente des avis des trois autres conseils municipaux pour déterminer avec les communes qui seront favorables, la suite à donner.

Questions diverses :

- Achat des terres de M. Lemièrre :

M. le Maire annonce que la signature de l'acte notarié a été effectuée le 28 mars. La commune est désormais propriétaire des parcelles ZI 128. 131 et 335.

La location pour l'exploitation des deux premières parcelles susmentionnées par Mme Tiphaine LAURENT va donc pouvoir débuter. La rédaction du bail rural par Maître Cornille-Orvain est en cours de réalisation.

- Enquête publique pour l'exploitation de la déchetterie :

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des cantons de Saint Malo de la Lande et de Coutances a déposé le 8 décembre 2016 une demande d'autorisation d'exploiter la déchetterie. L'objectif est de régulariser l'autorisation en cours. Le SITOM ayant été dissout, c'est maintenant la communauté Coutances Mer et Bocage qui porte ce dossier. Ce dossier va donc faire l'objet d'une mise à enquête publique.

- Projet d'implantation d'une antenne de télécommunications Orange :

La société Orange a pour projet d'implanter une antenne pour la téléphonie mobile sur notre commune. Une technicienne s'est déplacée en mairie afin de connaître les éventuelles parcelles qui pourraient l'accueillir.

La parcelle ZE 68 située sur le lieudit du « village bellais » a été proposée et validée par les services techniques d'Orange.

La demande d'implantation va être présentée en mairie le 16 avril.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

2018-002-001	Réflexion sur acquisition tables de réunion
2018-002-002	Assainissement : travaux pour épandage des eaux
2018-002-003	Cession à titre gratuit chemin rural n° 14
2018-002-004	Décision sur modification durée hebdomadaire du poste d'adjoint technique
2018-002-005	Décision sur autorisations spéciales d'absence

Signature des membres présents à la séance :

<u>Nom et Prénom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Signature</u>
BELLAIL Rémi	Maire	
HAREL Anne	1ère adjointe	
DUREL Sébastien	2e adjoint	
GAMBILLON Marie-Claire	3e adjointe	
AGNES Jean-Noël	4e adjoint	
BRIENS Dominique	Conseiller	
FEREY Jean-François	Conseiller	
FREMOND Hervé	Conseiller	
GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
HAMCHIN Thierry	Conseiller	
HERMAN Marie-Laure	Conseillère	
JACQUES Nadia	Conseillère	
LEROUX Jacques	Conseiller	
MARIE Marcel	Conseiller	
QUITRE Florian	Conseiller	